

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 24 Septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 18 septembre 2025.

#### Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE (*délibération n°01 à n°07*), Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT, Mme Catherine JUAN – Adjoints au Maire

M. Xavier GIRARD, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

#### Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Leïla ZENATI,  
Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY,  
Mme Nathalie GERVAIS donne pouvoir à Mme Catherine JUAN,  
Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM,  
M. Cyril LONGUEPEE donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER (*délibération n°08*),  
Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Christine RENAUT,  
Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Yasemin DONMEZ,  
Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD,  
M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET,  
Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

#### Étaient absents :

M. Nicolas GROS DAILLON

M. Jamel TAMOUM est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### POINT N°02 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE 2025 - MISE EN SÉCURITÉ DE L'ARRÊT DE BUS SCOLAIRE RUE DU MESNIL SAINT DENIS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel conformément au règlement fixé par le financeur ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale au titre des amendes de Police 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

**ARTICLE 1 - DEMANDE** au Conseil Départemental des Yvelines euros au titre du programme des amendes de police 2025 pour permettre la mise en sécurité, pour les élèves de primaires et du collège, de l'arrêt de bus scolaire rue du Mesnil Saint Denis. Dans ce cadre, l'aide départementale au titre des amendes de Police est plafonnée à 24 000 euros pour un taux de financement ne pouvant excéder 80% du coût HT de l'opération.

**ARTICLE 2 - PRECISE** que la Ville s'engage à utiliser cette subvention pour la mise en sécurité de l'arrêt de bus, rue du Mesnil Saint Denis. La Commune s'engage ainsi à financer les présents travaux selon le plan de financement ci-dessous sur la base d'un co-financement de 80% du montant HT de l'opération :

| DEPENSES |  | RECETTES        |   |           |
|----------|--|-----------------|---|-----------|
| Chapitre | INTITULE                               | MONTANT HT      |   |           |
| 21       | Aménagement d'un arrêt de bus scolaire | 11 387,00       | Département des Yvelines (amendes de police Etat) | 11 933,60 |
| 21       | Fourniture d'un abri voyageur          | 3 530,00        | Reste à charge pour la Commune                    | 2 983,40  |
|          | <b>TOTAL HT</b>                        | 14 917 €        |   | 14 917€   |
|          | <b>TOTAL TTC</b>                       | <b>17 917 €</b> |   |           |

**ARTICLE 3 - AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents afférents à cette demande de subvention.

**ARTICLE 4 - PRÉCISE** que les dépenses pour cette opération sont inscrites au Budget 2025 et suivants.

Pour extrait conforme :  
Le Maire,  
**Didier FISCHER**  
Vice-président de la CASQY



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



## MISE EN SÉCURITÉ DE L'ARRET DE BUS SCOLAIRE RUE DU MESNIL SAINT-DENIS

### Contacts :

Fariza KECIR [fariza.kecir@coignieres.fr](mailto:fariza.kecir@coignieres.fr)

Laurent LANYI [laurent.lanyi@coignieres.fr](mailto:laurent.lanyi@coignieres.fr)

Arnaud KSIAZYK [arnaud.ksiazyk@coignieres.fr](mailto:arnaud.ksiazyk@coignieres.fr)



## Contexte général

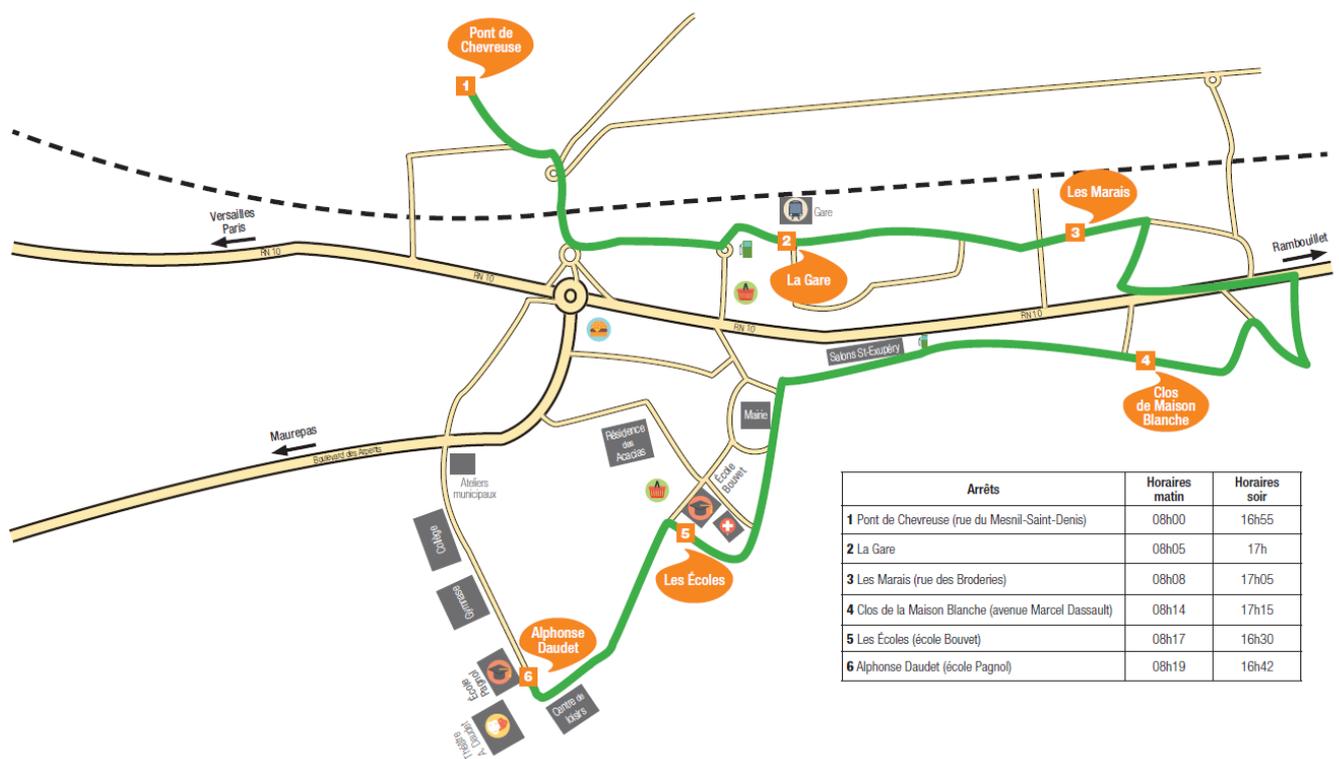
En 2020, la Commune de Coignières a mis en place un circuit de bus scolaire à destination des élèves des groupes scolaires Gabriel BOUVET et Marcel PAGNOL. L'offre a ensuite été étendue aux élèves du collège de la Mare aux Saules. Les arrêts qui constituent ce circuit ont été implantés en concertation avec Ile de France Mobilités, l'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines et les services de la Commune afin de garantir le respect des prérequis pour l'ouverture de ce service. Une grande majorité de ces arrêts sont communs avec les lignes de bus régulières mais certains secteurs de Coignières ont nécessité la création d'un arrêt. C'est le cas notamment pour le quartier du Pont de Chevreuse dont l'arrêt se situe sur la rue du Mesnil Saint-Denis pour lequel le positionnement avait été choisi via un emplacement où le trottoir n'était pas large mais qui répondait aux recommandations d'Ile de France Mobilités en ce qui concerne la configuration de la voie. Depuis 2021, la Commune a placé ce secteur en zone 30 et l'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines a réalisé des aménagements qui incitent les véhicules à ralentir. Ces nouveaux aménagements permettent aujourd'hui à la Commune d'envisager de déplacer l'arrêt de bus scolaire sur une portion de la voie où le trottoir est plus large, offrant ainsi plus de visibilité, afin de garantir un espace plus sécurisé pour les élèves, tout en répondant aux normes d'Ile de France Mobilités et de l'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

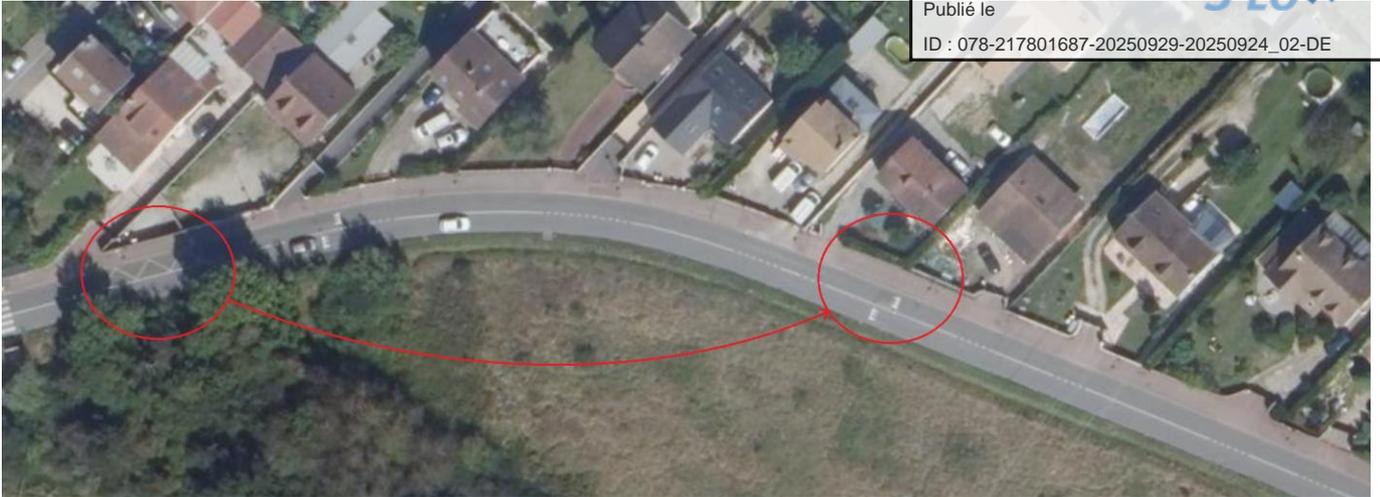
### 1-Situation

Le circuit de bus scolaire traverse la Commune depuis la rue du Mesnil Saint-Denis afin de desservir les deux groupes scolaires et le Collège. Cela permet ainsi aux élèves de pouvoir rejoindre leur établissement de façon plus sécurisée en évitant la traversée de la Route Nationale 10, tout en réduisant le nombre de véhicules de parents d'élèves aux abords des groupes scolaires. La reprise de l'arrêt ainsi présenté permet une meilleure sécurisation dans l'intérêt de notre jeune public. Les travaux réalisés le seront sur le domaine public de la Commune.



#### Circuit navette scolaire - Maternelle & élémentaire





**Photos rue du Mesnil Saint-Denis avant travaux**

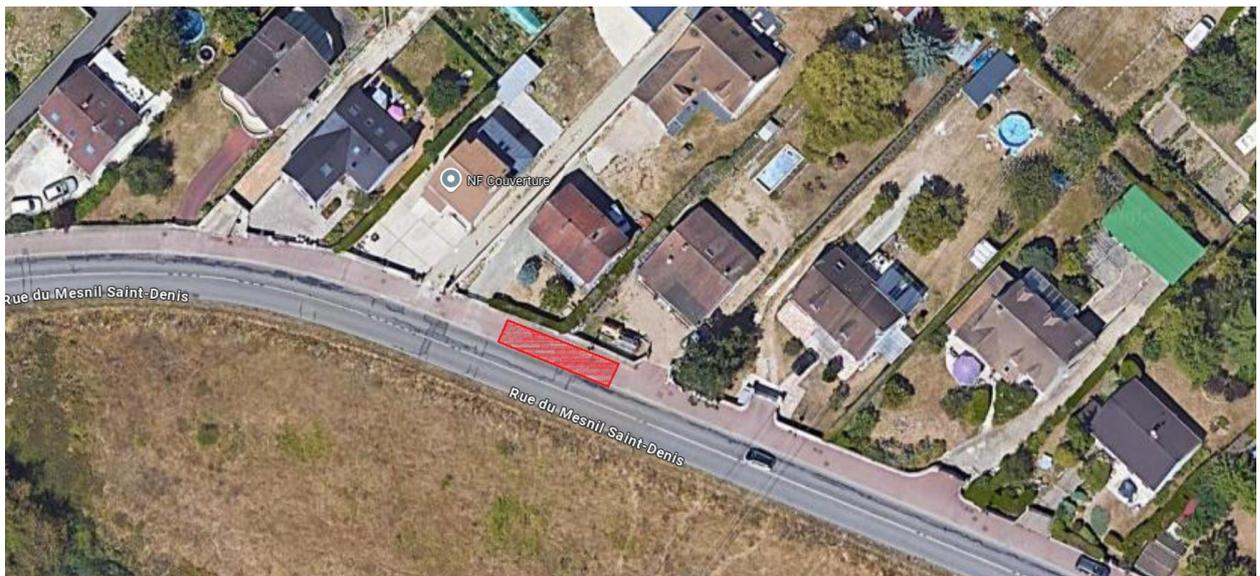
AVANT TRAVAUX





## 2-Travaux envisagés

Les travaux prévoient l'aménagement d'un arrêt de bus sur le trottoir de la rue du Mesnil Saint-Denis entre les n°35 et n°37.



Ces travaux répondront aux préconisations de l'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines avec notamment :

- Le remplacement des bordures sur une longueur de 15 mètres par des modèles adaptés aux quais bus,
- La réalisation d'un revêtement en béton désactivé sur la partie délimitant la zone d'attente des élèves,
- Le déplacement des coussins lyonnais en enrobés aménagés sur la chaussée, qui sont situés sur la future zone d'arrêt du bus scolaire.

### Début des travaux et durée :

Début des travaux envisagés été 2026 pour une durée de 2 mois.

### 3- Equipements

En complément la Commune envisage de poser un abri voyageur pour la zone d'attente.

L'arrêt disposera également de la signalisation verticale et horizontale correspondante aux recommandations du CEREMA pour l'aménagement d'un arrêt de bus scolaire.

### 4- Coût prévisionnel de l'opération

| DEPENSES |  | RECETTES        |   |                |
|----------|--|-----------------|---|----------------|
| Chapitre | INTITULE                               | MONTANT HT      |   |                |
| 21       | Aménagement d'un arrêt de bus scolaire | 11 387,00       | Département des Yvelines (amendes de police Etat) | 11 933,60      |
| 21       | Fourniture d'un abri voyageur          | 3 530,00        | Reste à charge pour la commune                    | 2 983,40       |
|          | <b>TOTAL HT</b>                        | <b>14 917 €</b> |   | <b>14 917€</b> |
|          | <b>TOTAL TTC</b>                       | <b>17 917 €</b> |   |                |